



L'impossible alliance : l'ambassade extraordinaire du cardinal D'Estrées à Venise (janv.-avr. 1701)

Benoît Maréchaux

DANS **DIX-SEPTIÈME SIÈCLE** 2010/2 (N° 247), PAGES 291 À 312
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0012-4273

ISBN 9782130577188

DOI 10.3917/dss.102.0291

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2010-2-page-291.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'impossible alliance : l'ambassade extraordinaire du cardinal D'Estrées à Venise (janv.-avr. 1701)

Bien qu'assurant une paix générale en Europe occidentale et orientale, les traités de Ryswick (1697) et de Karlowitz (1699) avaient été signés alors que tous les regards se tournaient déjà vers la succession d'Espagne, dont les enjeux étaient considérables. La paix à peine conclue annonçait déjà une nouvelle guerre, qu'elle permettait de préparer. Les cours les plus influentes s'affirmaient sur la scène européenne en multipliant les initiatives diplomatiques, les autres cherchaient à s'informer au mieux des rapports de force internationaux, afin d'agir en conséquence. Aux négociations de paix se substituaient celles pour la succession du royaume d'Espagne et son éventuel démantèlement. En mars 1700, la France signait ainsi avec l'Angleterre et la Hollande un traité de partage permettant un rapprochement diplomatique entre les trois puissances, tout en isolant l'empereur¹. En juillet, cet accord diplomatique était présenté au Collège de Venise par l'ambassadeur français. Face à la complexité de la conjoncture internationale, et du fait de sa propre indétermination sur le sujet, le gouvernement vénitien s'abstenait de tout engagement. Il en était de même quelques mois plus tard, lorsque Louis XIV annonçait par une lettre du 18 novembre son choix en faveur du testament de Charles II. La République félicitait certes le roi de France et son petit-fils monté sur le trône d'Espagne, mais ne répondait que par des propos bien généraux aux propositions françaises d'alliance diplomatique et militaire. L'indécision vénitienne était grande et ne faisait de mystère pour personne. La Sérénissime allait dès lors devenir l'objet de toutes les convoitises de la part des deux géants européens en quête d'un allié stratégique à l'aube d'un conflit imminent. C'est ainsi que Louis XIV décida de lui envoyer le cardinal D'Estrées comme ambassadeur extraordinaire. Il s'agit ici de retracer les négociations menées pendant plus de deux mois avec la République, et de comprendre la pratique diplomatique d'un envoyé français cherchant à obtenir l'alliance d'une puissance étrangère à la veille de la guerre de succession d'Espagne. Le cas vénitien était évidemment particulier et les négociations du cardinal D'Estrées permettront par conséquent d'esquisser certains traits significatifs des relations franco-vénitienes à la fin de ce « Grand Siècle ». Le jeu de regards entre les deux puissances en constituera l'un des points d'approche principaux.

1. Sur le contexte politique et diplomatique de la guerre de Succession d'Espagne, voir L. Bély, *La société des princes, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1999.

ENJEUX ET INSTRUCTIONS D'UNE AMBASSADE EXTRAORDINAIRE

Louis XIV chargea le cardinal D'Estrées de sa mission le 16 décembre 1700. L'homme choisi par le roi de France était à la fois un noble de très haut rang et un diplomate expérimenté : il avait reçu le chapeau de cardinal en 1671, puis avait été envoyé en Bavière et à Turin en 1677, comme ambassadeur extraordinaire. D'Estrées était donc une nouvelle fois envoyé pour une mission itinérante, qui devait passer par Rome, Florence, Venise, Modène, Parme, Gênes... Il s'agissait de convaincre les princes italiens de ne pas laisser entrer les Impériaux en Italie, en passant notamment par des principautés peu importantes, auprès desquelles il n'y avait pas forcément de résident diplomatique. Le cas vénitien, cependant, était autre. D'Estrées venait non seulement pour remplacer l'ambassadeur français La Haye, âgé de 77 ans, qui avait demandé son rappel, mais aussi pour donner un coup de fouet aux relations diplomatiques avec la République, puissance majeure aux portes de l'Italie, en jouant de son prestige de cardinal et de sa haute noblesse. L'envoi d'un « grand nom » devait permettre de montrer toute l'attention que le roi de France portait à la République. Comme l'a souligné Lucien Bély, « les missions des négociateurs manifestaient aussi une présence politique dans une zone de conflits ou de luttes d'influence »². Le choix d'un envoyé par le roi de France n'était pas anodin : il s'agissait d'une décision politique, avec ses raisons particulières. D'Estrées correspondait en partie à l'idée du parfait négociateur définie par Callières. « De la naissance, surtout s'il est employé dans les cours principales »³, conseillait le théoricien français. Le diplomate envoyé à Venise n'en manquait pas, étant issu d'une famille qui, sur cinq générations, comptait « cinq ducs et pairs, deux pairs ecclésiastiques, un cardinal, un grand d'Espagne, trois doyens des maréchaux de France, deux commandeurs et cinq chevaliers du Saint-Esprit, trois ambassadeurs, un ministre d'État et deux vice-amiraux »⁴. Callières soulignait que le rang était d'autant plus important s'il s'agissait d'une ambassade passagère, comme c'est le cas ici. Il expliquait aussi sa préférence pour l'habit religieux, et tout particulièrement les abbés et les cardinaux, plutôt que les évêques. L'homme choisi semblait donc bien correspondre aux exigences de sa mission, dont les enjeux étaient très importants.

L'Italie était une fois de plus au cœur de la lutte entre les Habsbourg et les Bourbons. Les terres espagnoles dans la Péninsule étaient l'objet de toutes les convoitises : on visait Milan, Naples et la Sicile. Or, la route principale qui menait de l'Empire à l'Italie passait par le *dominio* vénitien, qui allait donc devenir le sujet principal des négociations. Si Venise interdisait ce passage aux Impériaux, il deviendrait nettement plus aisé aux Français de leur bloquer l'accès à Milan. Plus que la puissance diplomatique et militaire de la Sérénissime, le roi et les ministres français considéraient le territoire vénitien et sa position stratégique. Même si la Sérénissime ne s'engageait pas dans une alliance, l'essentiel était qu'elle exerce pleinement sa souveraineté sur la Terre ferme. L'argumentation française se concentrait sur ce point, en présentant les Impériaux comme des envahisseurs qui venaient troubler le repos de l'Italie. Pour

2. L. Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 361.

3. F. de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyez, et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*, Paris, 1716, in L. Bély, *Espions et ambassadeurs ...*, *op. cit.*, p. 311.

4. L. Bély, *Espions et ambassadeurs...*, *op. cit.*, p. 307-308.

introduire la venue du cardinal D'Estrées à Venise, Louis XIV écrivait ainsi à la République :

... Nous avons cru qu'il n'y avait pas d'occasion plus importante de vous le témoigner que celle des nouveaux troubles dont l'Italie semble menacée. Nous avons choisi pour vous faire connaître nos sentiments dans cette conjoncture notre Cousin le Cardinal D'Estrées.⁵

Les instructions du roi à son diplomate ordonnaient de pousser Venise à interdire l'entrée aux Impériaux, et à « prendre des mesures pour l'Italie⁶ », c'est-à-dire lever des armées, fortifier ses places, fournir de l'aide au pape et aux autres souverainetés italiennes. Le roi conseillait d'insister sur la force des Impériaux et sur la crainte que les Vénitiens devaient en avoir, pour mieux les inciter à se défendre. « C'est ainsi, disait-il, que la République de Venise peut éviter une guerre dont les longues suites ruindraient enfin son État, il est de la dernière importance pour elle d'empêcher que les Allemands ne prennent des postes en Italie. »⁷ L'heure était à la diabolisation de l'ennemi, alors que le roi devait se présenter comme le protecteur de Venise. Deux raisons principales empêchaient selon lui la République de se déclarer contre l'empereur :

La première est le peu de troupes qu'elle a pour conserver son État de terre ferme, et le peu de moyens de fournir aux dépenses nécessaires pour en lever de nouvelles. La seconde raison est fondée sur la crainte que les Turcs ne lui déclarent la guerre : ils n'ont point ratifié le dernier traité de paix, ils marquent en toutes occasions un désir extrême de se venger des Vénitiens, ainsi la République doit appréhender que pendant qu'elle serait occupée à s'opposer aux entreprises de l'Empereur, les Turcs ne fissent contre elle de nouveaux efforts, et que se trouvant en même temps engagée à soutenir la guerre en Levant et en Italie, elle ne fut obligée de succomber de tous côtés.⁸

Le roi souhaitait donc que l'argumentation diplomatique soit orientée dans cette double perspective. Mais il avouait peu après au cardinal les difficultés du moment, qui empêchaient toute aide financière. Le roi se confiait et se justifiait ainsi au lecteur de ses instructions, qui devait y voir la confiance de son souverain. En l'échange de ces informations, le roi espérait une meilleure compréhension de sa volonté, et donc une orientation des négociations conformes à ses attentes. Il s'expliquait ainsi :

Vous connaissez l'état présent des affaires. [...] Je ne puis leur donner sans diminuer en même temps d'autres dépenses plus nécessaires encore pour le maintien de la paix. Car enfin ce n'est que par des subsides que je puis former un parti dans l'Empire, engager plusieurs Princes à s'unir pour soutenir leurs droits et pour s'opposer aux desseins de l'Empereur. Ces dépenses et celles de l'entretien de mes troupes sont plus pressantes que celles que je ferais pour donner aux Vénitiens les secours dont ils peuvent avoir besoin.⁹

5. Archives du Ministère des Affaires étrangères (dorénavant AMAE), Correspondance Politique (dorénavant CP), Venise, vol. 133, 17 janvier 1701.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

Ces quelques mots témoignaient bien des difficultés économiques et financières qui avaient profondément marqué la fin du règne de Louis XIV. Ils soulignaient aussi et surtout un ordre de priorité. Le roi jugeait que Venise pourrait être suffisamment défendue par l'alliance signée avec la France, en dépit de tout soutien financier. Les troupes supplémentaires mises à sa disposition, ainsi que la proximité des armées françaises, suffiraient à la protéger des Impériaux. Le roi ne donnait pas de chiffres, laissant son diplomate négocier avec la République le nombre de troupes qu'elle souhaiterait. En échange de l'aide française, Venise devrait empêcher les troupes étrangères de s'introduire sur la terre ferme.

En ce qui concernait le danger turc, Louis XIV ne se montrait pas plus généreux qu'à son habitude. Il expliquait que toute aide par mer était impossible, à la fois à cause du « préjudice [...] au commerce de [ses] sujets »¹⁰, et des mouvements des flottes anglaises et hollandaises. Le roi de France ménageait bien évidemment sa force maritime à la veille d'un conflit qui allait se jouer sur terre comme sur mer, et ce d'autant plus que l'Angleterre et la Hollande risquaient de se retourner contre lui. Il s'attachait à protéger son commerce dans le Levant, qui s'était consolidé et amplifié sous son règne. La France avait notamment profité des guerres entre les Turcs et les Vénitiens, facteur important du déclin de la Sérénissime en Orient. Il ne fallait donc pas froisser les Ottomans en s'engageant contre eux, fût-ce en faveur de Venise. Le roi affirmait seulement qu'il pourrait contribuer à la paix entre les deux puissances en cas de différend. Au bout du compte, il laissait bien peu de marge de manœuvre à son ambassadeur, lui écrivant que « les propositions » qu'il avait à faire devaient « se réduire à conclure un traité dont le principal objet serait la défense de l'Italie, le maintien de son repos, et la sûreté de ses différents États »¹¹. Louis XIV se contentait de promesses, comme la cession du Frioul à la République en cas de victoire commune contre l'empereur, et finissait en soulignant l'importance de la décision des autres princes d'Italie. Mais comme il l'avait lui-même estimé, il y avait de grandes chances « que les résolutions du Pape et celles de la République de Venise [déterminent] les autres Princes d'Italie »¹². La papauté étant alors elle aussi fortement indécise, tout portait donc à croire qu'une victoire diplomatique obtenue à Venise aurait des conséquences décisives sur toute la Péninsule.

UN CARDINAL FRANÇAIS AUX FRARI

La mission du cardinal D'Estrées apparaissait compliquée. Alors qu'il n'était pas encore arrivé, l'ambassadeur d'Espagne à Venise, Juan Carlos Bazan, jugeait ainsi :

Il aura besoin de toute son éloquence pour que la commission dont il est chargé ait quelque effet avec une République qui ne témoigne aucun penchant à se déclarer, car tout ce que j'ai pu faire jusqu'à cette heure a été sans aucun profit.¹³

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

13. *Ibid.*, 15 janvier 1701.

Arrivé le 22 janvier 1701 à Venise, le cardinal se rendait rapidement compte d'une situation qui confirmait les propos de l'ambassadeur d'Espagne. Il confiait dans sa première lettre au roi le jugement pessimiste de La Haye, qui présentait la République « comme dénuée de troupes, d'argent, de crédit et ne pouvant dans cette faiblesse se résoudre à rompre ouvertement avec l'empereur, [...] incapable de défendre les passages à une armée de trente mille hommes... »¹⁴ Tout en demeurant *incognito*, D'Estrées s'était jusqu'alors contenté d'envoyer un communiqué au Collège et d'activer ses réseaux d'information qu'il tenait sans doute de son prédécesseur. En moins d'une semaine, il se tenait déjà au courant des délibérations du Sénat. Le 29 janvier, il expliquait ainsi au roi :

Les *pregadi* sont fréquents et plus longs qu'à l'ordinaire depuis que je suis ici. L'ambassadeur d'Espagne a présenté deux mémoires très pressants au Sénat pour l'obliger à se déclarer. Ils craignent d'offenser l'empereur. Ils connaissent qu'ils n'ont pas assez de troupes pour s'opposer au passage d'une armée. Ils n'appréhendent pas moins de désobliger les deux Couronnes. [...] Voilà la situation difficile où la République se trouve ; il s'agit de lui faire tellement appréhender les suites terribles que le mécontentement qu'ils donneront aux deux Couronnes peut leur attirer, que cette idée l'emporte sur les craintes qu'ils conçoivent du côté de l'empereur.¹⁵

Venise était sous la pression diplomatique des belligérants. Les Impériaux avaient eux aussi envoyé un diplomate extraordinaire, le cardinal de Lamberg, qui avait déjà commencé à exposer leurs propositions¹⁶. D'Estrées espérait jouer sur la peur des Vénitiens pour les contrer. Il s'agissait de dresser le portrait d'un ennemi féroce qui n'hésiterait pas à mettre à feu et à sang l'Italie, tout en insistant sur la colère de la France, si la République refusait ses propositions d'alliance. « L'intimidation », a rappelé Lucien Bély, « était [...] la forme diplomatique du conflit »¹⁷ : la France ne cesserait pas par la suite d'user de cet outil diplomatique, afin d'inciter la République à incliner dans le sens de ses aspirations. La méthode reposait bien évidemment sur le rapport de force armé démesuré entre les deux puissances.

Suite à la lettre du roi et à un premier mémoire du cardinal, le Sénat avait nommé, le 29 janvier, un Sage Grand¹⁸, Benedetto Cappello, pour servir d'interlocuteur à l'ambassadeur. Il s'agissait par conséquent d'une personne parmi les plus importantes du gouvernement vénitien, qui ne comprenait que six Sages Grands. Cappello était selon D'Estrées « d'une grande réputation dans la République pour la douceur et son habitude »¹⁹. Il jouissait à cet égard de la plus grande confiance du Sénat. Les premiers contacts indirects entre les deux négociateurs avaient permis de se mettre d'accord sur le lieu, l'heure et les modalités du premier entretien. Le cardinal D'Estrées souhaitait rester *incognito* et se présentait donc sous le titre moins prestigieux mais

14. AMAE, CP, Venise, vol. 132, 22 janvier 1701.

15. *Ibid.*, 26 janvier 1701.

16. Archivio di Stato di Venezia (dorénavant ASV), Collegio, Esposizioni Principi, registro 91, 27 et 30 janvier 1701.

17. L. Bély, *Les relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 3^e éd., 2001, p. XXII.

18. Cette charge de *Savio Grande* équivalait à celle d'un ministre d'État. Les termes de *Savio del Consiglio* désignaient la même charge. Cf. F. C. Lane, *Venise, Une République maritime*, Paris, 1985, p. 344-350 ; E. Besta, *Il Senato : origine, costituzione, attribuzioni e riti*, 1899.

19. AMAE, CP, Venise, vol. 132, 29 janvier 1701.

plus discret d'abbé de Rivalta. Cette situation permettait d'éviter les contraintes du cérémonial, elle favorisait le secret des rencontres et assurait un gain de temps. Le couvent des Frari, où D'Estrées avait établi sa résidence, avait été choisi pour lieu de rendez-vous. On devait y préparer une pièce particulière pour leurs entretiens et Cappello devait s'y rendre « sous le prétexte d'avoir quelque affaire avec l'un des pères »²⁰. Une première rencontre se déroula le 31 janvier, selon le témoignage du Vénitien :

À l'heure dite, je me rendis au couvent des Frari et, montrant d'avoir besoin de parler avec le Père Coronelli, je le fis appeler. Celui-ci vint promptement et me fit entrer dans une pièce, où était allumé un feu. [...] Je restai un court instant avec lui, [...] jusqu'à ce que paraisse le cardinal en tabard et habit court, sans aucun signe de pourpre. Son Éminence étant entrée avec une infinie désinvolture, elle me dit tout de suite que l'abbé de Rivalta, ayant appris que je me trouvais ici, venait me complimenter au nom du cardinal D'Estrées, qui professait une si grande estime à mon égard. Je lui répondis de la plus abondante manière, observant de pouvoir attester à Monsieur l'abbé de Rivalta mon respect particulier envers Monsieur le cardinal D'Estrées. Sortit dans le bref intervalle, que ces quatre mots portaient, Coronelli ; et [le cardinal] de lui-même posa les mains sur les deux fauteuils, qui étaient près de la cheminée, en les approchant du feu un peu plus encore, et je fis de même sans la moindre formalité.²¹

Ces différentes indications n'étaient pas dépourvues d'intérêt. L'heure et le lieu avaient bien évidemment été choisis afin de tenir secrètes ces rencontres non officialisées. Les deux hommes se rencontraient de nuit, dans un couvent, c'est-à-dire un monde clos sur lui-même, théoriquement à l'abri du « monde ». Les nombreux couvents de Venise étaient autant de lieux du secret, particulièrement prisés par les ambassadeurs étrangers qui y tissaient leurs réseaux d'information, et y réfugiaient leurs agents clandestins. Celui des Frari avait ici l'avantage d'être éloigné de l'agitation politique de San Marco. L'intermédiaire à l'intérieur du couvent était le moine franciscain Coronelli²², célèbre auteur des immenses cartes géographiques qui allaient orner – et ornent encore – le palais ducal. Ces œuvres s'inscrivaient dans le discours politique de la République, l'homme était extrêmement proche du pouvoir vénitien. Il n'était d'ailleurs pas sans connaître le roi de France, pour lequel il avait réalisé d'immenses globes célestes. Il s'agissait donc d'un homme sûr, auquel les deux hommes pouvaient faire confiance. Le cardinal était lui-même habillé en religieux,

20. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 91, 1^{er} février 1701 : « *Opportuna fosse una camera nel convento dei Frari, dov'io nella giornata d'ieri alle 23 ore mi avrei potuto toccare col pretesto d'aver qualche affare con un di quei padri.* »

21. *Ibid* : « *All'ora dunque stabilita mi condussi nel convento de Frari e mostrando d'aver bisogno di parlare col Padre Coronelli lo feci chiamare. Venne questo con prontezza, e m'introdusse in una camera, ov'era acceso il fuoco. [...] Mi fermai seco pochi momenti, che [...] comparve il Cardinale in tabarro et abito corto senza segno alcuno di porpora. Entrato Sua Eminenza con infinita disinvoltura, subito mi disse, che l'abbate di Rivalta avendo penetrato, che cola mi trovavo, veniva a farmi un complimento a nome del Cardinale D'Estrées, che professava tanta stima alla mia persona. Corrisposi in ogni più abbondante maniera, osservandosi di poter al Sr Abbate di Rivalta attestare il mio particolare rispetto verso il Sr Cardinale D'Estrées. Usci nel breve intervallo, che queste quattro parole portavano, il Coronelli, e da se posse le mani sopra le due careghe, ch'erano al camino, avvicinandole più al fuoco, mostrando io di far lo stesso senz'alcuna formalità.* »

22. A. Stouraiti, *Propaganda figurata : geometrie di dominio e ideologie veneziane nelle carte di Vincenzo Coronelli*, Pise/Rome, Istituti editoriali e poligrafici internazionali, 2002.

portant le tabard et délaissant les insignes cardinales pour mieux passer inaperçu. Dépouillé de tout prestige, dans le cadre de cet entretien se déroulant en dehors de la sphère publique, il n'en continue pas moins d'affirmer son rang, en faisant preuve, par exemple, de cette « infinie désinvolture »²³ dont parle Cappello. C'est bien le cardinal, qui donne son rythme à l'entretien secret : il provoque la rencontre en pénétrant dans la pièce ; il invite à la discussion en rapprochant le fauteuil du feu, suivi par le Sage Grand. Alors qu'il ne se présente qu'en abbé de Rivalta, le cardinal D'Estrées marquait déjà dans la forme son assurance et une certaine supériorité, qui se retrouveraient régulièrement au cours des négociations. Rivalta n'est qu'une façade : il annonce lui-même qu'il parle au nom du cardinal D'Estrées.

Les modalités avaient été fixées, le rendez-vous tenu, les présentations faites. L'envoyé français pouvait commencer son exposé, qu'il présentait comme les commissions de Sa Majesté le roi Très Chrétien.

UN EXPOSÉ, DEUX COMPTES-RENDUS

Le cardinal D'Estrées rapportait la conférence tenue avec Cappello dans une lettre au roi du 5 janvier. Il racontait ainsi :

Comme il avait ordre d'écouter mes propositions et que je devais ouvrir la conférence, je la commençais en rappelant les anciennes alliances de la France avec la République qui n'avaient jamais été interrompues depuis deux cents ans [...] ; que l'estime et l'affection de Votre Majesté pour elle avaient surpassé s'il se pouvait celles des rois prédécesseurs ; que ce qu'elle avait fait pendant la guerre de Candie [...] pour la secourir, devait être gravé dans le cœur de tous [...]. Que présentement, [nos armées] n'y venaient que pour défendre les États du roi son petit fils [...], qu'elle ne pouvait avoir d'autre sentiment que celui de maintenir le roi dans les provinces qu'il possède et de conserver la tranquillité générale. Qu'on ne devait pas moins être persuadé que cette tranquillité serait d'autant plus assurée par la protection de Votre Majesté que ne pouvant être troublée que par l'Empereur ou par la puissance de l'Espagne, l'intérêt de la France ne pourrait souffrir que les Espagnols songeassent à [étendre] leur monarchie au-delà des États dont elle est en possession. [...]

Que Sa Majesté est disposée à fournir [à la République] les secours les plus effectifs, qui sont ceux de ses troupes, quand elle croira en avoir besoin. Qu'elle, de son côté, doit employer tout ce qu'elle a de forces et de puissance pour s'opposer aux premières démarches qui peuvent altérer le repos de l'Italie. Qu'il ne sera plus temps de songer à le conserver quand les premières barrières auront été forcées [...]. Que le seul moyen de s'en défendre, c'est de rendre leurs passages [ceux des Allemands] impossibles, que c'est à quoi toute leur attention, leur force et leur puissance doivent être appliquées. Que si ce qu'ils ont de troupes et ce qu'ils en pourront avoir n'est pas suffisant pour les défendre, ils doivent de bonne heure songer à celles de leurs amis [...].

Que s'ils veulent entrer dans un traité, les deux rois au nom desquels j'ai l'honneur de leur parler désirent qu'ils s'expliquent sur les vues qu'ils peuvent avoir ; que s'ils parviennent à cette convention ils s'assureront pour toujours de l'assistance partielle et affectionnée des deux plus puissants rois de l'Europe ; que s'ils perdent une si favorable

23. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 91, 1^{er} février 1701 : « *Infinita disinvoltura.* »

conjoncture, ils ne peuvent espérer de la retrouver jamais telle que l'union des deux Couronnes la leur offre présentement [...].

Qu'en accordant positivement les passages ou souffrant que les troupes de l'Empereur les occupent, [...] elle fournit aux ennemis des deux rois les moyens de les venir attaquer, ce n'est pas une déclaration contre eux, mais ne peut-on pas dire que c'est une espèce d'hostilité négative ou passive ? [...] Leur appui [des deux souverains] ne manquerait pas seulement à la République, mais ne consoliderait-elle pas ainsi le mécontentement qu'elle leur donnerait ? N'envisagerait-elle pas qu'ils trouveraient peut-être des moyens de s'en ressentir dans la suite, et qu'il ne serait pas impossible qu'il ne reparut les mêmes prétentions enveloppées et comme abandonnées sous le silence de plus d'un siècle ?

On peut dire qu'en s'unissant avec les deux rois pour la simple liberté et tranquillité de l'Italie, l'Empereur en serait offensé, [...] mais qu'auraient-ils à craindre après avoir [établi] une union solide avec les deux Couronnes ? L'État de Milan qui confine avec eux leur fournirait sur-le-champ les moyens de se mettre à couvert des premières insultes, et le roi mon maître enverrait [...] toutes ses forces pour les défendre s'ils prennent un si bon parti. Que, de cette sorte, la pensée d'un voisinage si proche et si étendu des États de l'Empereur qui leur inspire tant de crainte et de retenue ne subsisterait plus. [...] Qu'ils ont connu en beaucoup d'occasions les mauvaises intentions de la cour de Vienne, qu'elle en a donné de si fortes marques dans le traité de Karlowitz avec les Turcs, que le Sénat et les particuliers en ont fait des plaintes publiques. Qu'ils ne se flattent pas que cette cour puisse être jamais mieux intentionnée à son égard.²⁴

Comme de coutume, le diplomate avait commencé par rappeler les bonnes relations traditionnellement entretenues entre la France et Venise. L'évocation de l'aide française à Candie était plus intéressante, parce que plus audacieuse. L'intervention de Louis XIV était effectivement restée « gravée dans le cœur de tous » à Venise, mais pour des raisons bien différentes de celles sous-entendues par D'Estrées ! Les Vénitiens avaient en effet fortement tenu rancune aux Français de les avoir abandonnés au beau milieu du combat, les obligeant peu de temps après à céder Candie à « l'ennemi commun » turc. La France s'était ensuite soigneusement abstenue de toute aide dans le Levant.

Plusieurs grands traits se dégageaient ensuite dans l'exposition du diplomate français. Il s'agissait tout d'abord d'obtenir des décisions rapides de la part des Vénitiens. Une fois les Impériaux entrés sur le territoire, il serait trop tard. La République devait se tourner « de bonne heure » vers la France pour solliciter son aide, la proposition d'alliance étant une « opportunité » qu'il fallait saisir maintenant ou jamais. Cet empressement français s'expliquait par des raisons stratégiques. Le prince Eugène avait commencé depuis un mois ses mouvements de troupes vers l'Italie, et précisément en direction du territoire vénitien. Il s'agissait donc de pousser les Vénitiens à se prononcer avant même que les Impériaux n'y arrivent, car il deviendrait bien évidemment impossible de les bloquer une fois qu'ils seraient passés au-delà de l'Adige. Il fallait par conséquent bousculer l'indécision vénitienne qui, à la longue, finirait par avantager les Impériaux, Venise n'osant pas s'opposer seule à leurs passages. Volontairement, D'Estrées présentait toute passivité comme un acte d'hostilité envers la France, qui ne manquerait pas d'en être mécontente et de se laisser aller à des représailles. Il menaçait aussi les Vénitiens du réveil de vieilles « prétentions [...]

24. AMAE, CP, Venise, vol. 132, 5 février 1701.

passées dans le silence depuis plus d'un siècle »²⁵, évoquant sans doute les rivalités qui avaient opposé l'Espagne à la Sérénissime dans l'Adriatique, du temps du vice-roi de Naples Ossuna. Mais la menace rappelait aussi l'ensemble des ambitions nourries par les puissances occidentales à l'égard du Golfe. Dans tous les cas, D'Estrées cherchait par l'intimidation à rallier Venise dans le camp du roi.

L'ennemi impérial était dépeint avec soin. Le diplomate français citait ainsi, à la fin de son exposition, le traité de Karlowitz, conclu un an auparavant. Venise avait dû signer avec les Turcs une paix peu avantageuse, dictée par des Impériaux d'ores et déjà tournés vers la nouvelle grande affaire européenne. Selon les propos de Cappello, D'Estrées s'attardait ensuite à décrire l'armée impériale comme une « armée féroce [...], vivant sans solde, sans obéissance et sans discipline, mais seulement de rapine »²⁶. Face à cette menace impériale, D'Estrées cherchait à rassurer les Vénitiens. Il précisait ainsi que jamais l'Espagne ne chercherait à s'étendre en Italie, c'est-à-dire du côté vénitien. Le royaume de France non plus n'avait aucune ambition dans cette direction. Il s'agissait ici de rassurer et de rappeler implicitement, par contraste, les vues entretenues par les Impérateurs du côté de la Dalmatie et du nord de l'Adriatique. Enfin, pour convaincre Venise, D'Estrées lui offrait la protection de la France et insistait sur la puissance des troupes royales. Outre les forces qui lui seraient prêtées, elle pourrait compter sur l'appui des armées qui gardaient Milan. La République échapperait ainsi au risque d'un encerclement par l'ennemi. Dans la pratique cependant, ces promesses se fondaient sur l'hypothèse d'une victoire française en Italie ; or, les Vénitiens demeuraient bien conscients de l'incertitude qui planait sur l'issue de ce conflit.

Cette exposition telle qu'elle était rapportée par D'Estrées à son roi est d'autant plus intéressante qu'il est possible de la confronter au rapport de Cappello au Collège, ainsi qu'aux instructions de Louis XIV reçues par le diplomate. L'entretien oral avait été tenu sans secrétaire, et donc sans prises de notes écrites. À la fin de l'exposé du cardinal, le Sage Grand vénitien s'était plu à répéter les propos tenus par le Français, pour s'assurer que tout avait été bien entendu et retenu, et pour en faire ainsi une exacte relation au Collège. D'Estrées se disait après-coup « surpris de la netteté et de l'exactitude avec laquelle il reprit les différents articles que j'avais traités, il n'en oublia pas un »²⁷. La relation du vénitien était en effet fort complète, couvrant plus de quatorze pages, et sa présentation devant le Sénat avait duré plus de trois heures, si l'on en croit les informations du diplomate français. Il n'en restait pas moins que les deux rapports étaient très différents l'un de l'autre.

La confrontation de ces documents révèle tout d'abord que le cardinal D'Estrées avait dressé un compte-rendu extrêmement abrégé de son exposition. Cappello avait ainsi rapporté au Collège une longue introduction qui reprenait les différends de la succession d'Espagne, en expliquant soigneusement la décision royale en faveur du testament. Il avait également rendu compte d'une ample description du rapport de force entre les différentes puissances européennes, vu bien sûr sous un angle pro-français. D'Estrées y évoquait l'Angleterre, la Hollande, le duc de Savoie, l'électeur de Bavière, le pape... pour mieux montrer l'infériorité de ces puissances face à la France ; il disait aussi toute sa méfiance à l'égard d'une médiation pontificale

25. *Ibid.*

26. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 91, 1^{er} février 1701 : « Esercito feroce quanto sara quello dei tedeschi, che vivono non pagati, senz ubbidienza, e senza disciplina, ma di sola rapina. »

27. AMAE, CP, Venise, vol. 132, 5 février 1701.

subordonnée aux conditions impériales. Ces deux grandes parties de l'exposition du cardinal D'Estrées ne figuraient pas dans le courrier de celui-ci. Le diplomate français avait jugé opportun de ne rapporter que l'essentiel d'une exposition dont les grandes lignes avaient été dictées par le roi lui-même. L'exhaustivité supposée du compte-rendu devait normalement servir au roi afin de mesurer l'application de ses instructions, mais la pratique diplomatique laissait une certaine liberté à l'ambassadeur. À l'application rigide des ordres royaux et au compte-rendu exhaustif des négociations se substituait en partie un lien de confiance plus ou moins étroit entre le souverain et le diplomate, qui autorisait une certaine autonomie de ce dernier. Le cardinal D'Estrées semblait en user librement dès ces premiers pourparlers. Le mémoire présenté par Cappello indiquait ainsi que « pour la préservation du Levant contre les tentatives des Turcs, le roi assisterait, et avec des négociations, et avec de valides renforts, la Sérénissime Patrie »²⁸. Ces propositions, formulées deux fois selon le rapport du Vénitien, divergeaient fortement des instructions du roi, qui excluaient explicitement l'envoi de troupes pour soutenir la République contre les Ottomans et limitaient l'intervention française dans un éventuel conflit à des pressions diplomatiques. Cette dérogation aux instructions du roi était d'autant plus intéressante que D'Estrées n'en faisait pas mention dans son rapport. Il semblait bien l'oublier volontairement.

D'Estrées omettait également la réponse de Venise, formulée par Cappello immédiatement après l'exposition française. Par la bouche du patricien, elle répondait aux propositions françaises par les habituels développements vagues et généraux, auxquels s'ajoutaient des compliments d'usage à l'égard du cardinal et de sa famille. C'est sans doute le manque d'intérêt de cette réponse qui n'en était pas une, qui avait poussé D'Estrées à ne pas l'évoquer dans son rapport. Son compte-rendu était ainsi beaucoup plus court que celui de Cappello, qui avait pris soin de rapporter toute la conversation en détail. Le changement de style et de ton était frappant. D'Estrées, semble-t-il, s'était lancé dans un discours aux accents rhétoriques marqués. Son texte le montrait et Cappello en témoignait lui-même au Sénat. Le Sage Grand vénitien en avait effectué une transposition, certes rigoureuse et fidèle, mais beaucoup plus plate et sans emphase. Alors que l'art de bien parler pour mieux convaincre représentait l'un des enjeux du discours diplomatique, il était ici presque rendu caduc par la forme choisie des tractations. On mesure ici toute l'importance que les modalités des négociations revêtaient. Cette forme indirecte et privée favorisait le fond sur la forme. Le même discours énoncé par le cardinal devant le Collège aurait ainsi sans doute eu un impact plus fort, mais ce n'était pas cette voie qui avait été choisie.

Les différences importantes entre les deux rapports s'expliquaient finalement par la liberté prise par le diplomate français de ne pas rendre compte de ce qu'il jugeait peu important, ou divergeant des instructions du roi. La transposition à l'écrit par le Sage vénitien avait aussi modifié le ton du texte, plus posé et descriptif. La diversité de ces « deux » discours montrait finalement le rôle que pouvait jouer la retranscription à l'écrit de négociations qui avaient comme base une conversation orale.

28. asv, Collegio, Esposizioni Principi, registro 91, 1^{er} février 1701 : « Che anche per la conservazione del Levante da tentativi dei Turchi il re assistera, e col negoziato, e con validi rinforzi, la Serenissima Patria. »

L'IMPATIENCE FRANÇAISE FACE À L'INDÉTERMINATION VÉNITIENNE

Après cette première rencontre avec Cappello, le cardinal D'Estrées se montrait plutôt confiant. Il se réjouissait que dès le lendemain, le Sage Grand eût rendu compte de leur premier entretien devant le Collège et qu'il s'en fût suivi le jour même une séance extraordinaire du Sénat, qui avait duré « six ou sept heures »²⁹. Il avait été informé que rien n'avait été fixé au cours de cette assemblée, mais il voyait dans cette agitation le signe favorable d'un certain empressement. Le contexte international favorisait aussi les desseins français, puisqu'un accord avec les Turcs se dessinait sur les confins de la Dalmatie. Le 5 février, D'Estrées espérait ainsi que Venise se prononcerait le lendemain, après l'arrivée du courrier de Vienne. Il n'en fut rien.

Le 8 février, les deux négociateurs se revoyaient. Alors qu'il attendait des engagements de la République, ou tout du moins des éléments de réponse, le cardinal se rendait rapidement compte que Venise en restait à ses propos généraux. Afin de lui « laisser paraître de la surprise et quelque apparence de chagrin »³⁰, il répondait clairement à Cappello « qu'il ne pouvait pas, du moins, ne pas rester assez surpris en voyant l'Excellent Sénat correspondre aux présentations de deux grandes Couronnes, avantageuses à l'intérêt public et à l'universelle sécurité de cet État, par un simple compliment »³¹. D'Estrées cherchait à intimider les Vénitiens pour mieux les pousser à se déclarer. Il continuait en affirmant être bien informé de la disposition de la République à autoriser le passage des Impériaux sur ses territoires. Et même si cela ne représentait pas un acte d'hostilité contre les Français, il condamnait cette attitude en rappelant ce proverbe, selon lequel « un ami qui n'est pas utile est la même chose qu'un ennemi qui ne nuit pas »³². Il menaçait ensuite d'envoyer un courrier express au roi pour lui demander son rappel, en raison de l'inutilité de son voyage. Cappello s'efforçait d'apaiser son interlocuteur par ces formules convenues qui disaient la bonne disposition de la Sérénissime à l'égard de la France, son désir de paix et d'amitié. D'Estrées s'exaspérait, et l'interrompait :

Je les ai bien entendues, et je promets de faire savoir à Sa Majesté l'observation, la reconnaissance, la confiance, le désir de paix, l'espérance, l'estime qu'on porte à ses déclarations, je rapporterai chaque chose, mais finalement ce ne sont là que des termes extrêmement généraux qui ne concluent rien.³³

Ces phrases amères n'empêchaient cependant pas le diplomate d'avancer de nouvelles propositions. Il en venait ainsi à parler d'« un traité secret, par lequel, sans accord apparent de la République, [...] les armées des deux Couronnes se seraient introduites dans l'État vénitien et, s'avançant vers les passages des Alpes avec discipline et

29. AMAE, CP, Venise, vol. 132, 5 février 1701.

30. AMAE, CP, Venise, vol. 132, 12 février 1701.

31. ASV., Collegio, Esposizioni Principi, registro 91, 8 février 1701 : « Che non poteva di meno di non restar assai sospeso nel vedere dall'Eccellentissimo Senato corrisposte l'esibizioni di due gran Corone, con avvantaggiose al pubblico interesse, e all'universale sicurezza di questo dominio con un semplice complimento ».

32. *Ibid.* : « Esser l'istesso un amico, che non giova, che un inimico, che non nuoce. »

33. *Ibid.* : « Le ho ben inteso, e prometto di rilevare alla Sua Maestà l'osservanza, la riconoscenza, la confidenza, il desiderio di pace, la speranza, la stima alle sue dichiarazioni, porterò ogni cosa, ma finalmente sono tutti termini generalissimi, che niente concludono. ».

régularité, elles auraient pu les interdire aux Allemands... »³⁴ Les instructions royales ne parlaient pas d'un tel traité et D'Estrées prenait donc sur lui d'en lancer l'idée. Le roi voulait une alliance, D'Estrées introduisait la possibilité qu'elle pût être secrète. Cette offre nouvelle pouvait présenter un intérêt aux yeux de la République. En effet, l'une des raisons qui semblaient la dissuader de s'engager avec la France était la crainte de la réaction des Impériaux, lorsque ceux-ci apprendraient l'existence d'un tel rapprochement. Les armées Habsbourg avaient alors de grandes chances d'arriver avant les Français, elles pourraient donc s'en prendre à la Sérénissime avant même que celle-ci ne puisse être secourue. Par un traité secret, comme celui proposé par D'Estrées, les Vénitiens pouvaient jouir de la protection française, sans pour autant être exposés trop tôt aux troupes impériales.

La discussion sur cet accord révélait cependant les positions divergentes des deux négociateurs. Ils se divisaient sur ses modalités de mise en œuvre. D'Estrées, se méfiant des institutions vénitiennes, estimait ainsi qu'il serait plus sûr de « restreindre le traité à quelques sénateurs, pour ne pas l'exposer à la connaissance de plus de deux cents. »³⁵ Les matières diplomatiques et militaires se traitaient en effet au Sénat devant des assemblées qui comprenaient souvent plus de deux cents personnes, lors des débats importants³⁶. Le Français voyait donc d'un mauvais œil qu'un traité secret puisse être débattu devant une instance aussi pléthorique et il craignait que son contenu ne fût par ce biais porté à la connaissance des familles nobles de la ville. Les fuites n'étaient pas rares et le traité pouvait être ainsi divulgué à travers les cours européennes. Les sénateurs avaient beau promettre à la fin des séances de ne pas évoquer à l'extérieur de l'assemblée le contenu des débats³⁷, les informations se propageaient rapidement dans les cercles du patriciat, ce qui compromettait le secret des délibérations. D'Estrées le savait d'autant plus qu'il réussissait lui-même à être informé de ce qui se disait dans ces séances. Sa remarque n'était pas sans rappeler celle qu'il avait osée dès sa première conférence avec Cappello. Celui-ci avait ainsi rapporté au Collège cette parenthèse du diplomate français :

Il fit une comparaison du secret de France, avec celui de l'Excellent Sénat. En France, il le dit être plus impénétrable, parce que les matières ne sont agitées que dans le cabinet du roi avec un ou deux ministres, mais à Venise ceux qui en font partie sont tellement nombreux que cela le rend plus difficile.³⁸

D'Estrées avait conclu en affirmant que le secret vénitien était finalement plus « miraculeux³⁹ », et avait ainsi plus de prix que celui de la France. Cappello avait donc jugé bon de ne rien y répliquer.

34. *Ibid* : « Ad un trattato secreto, con il quale in apparenza senza concerto della repubblica [...] gl'eserciti delle due Corone si fossero introdotti nello stato veneto e conducendosi alli passi con tutta la più regolare disciplina, avessero potuto impedirgli ai Tedeschi... »

35. *Ibid* : « Restringer il trattato in pochi senatori, per non esporlo alla notizia di più di docento. »

36. E. Besta, *Il Senato, op. cit.*

37. *Ibid.*

38. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 91, 1^{er} février 1701 : « Fece un paragone del secreto di Francia, e di questo dell'Eccellentissimo Senato. In Francia disse esser più impenetrabile, perché non s'agitano le materie che nel gabinetto del re con uno, o due ministri, ma in Venezia esser tanti quelli, che ne sono a parte, che si rende più difficile. »

39. *Ibid* : « Miracoloso. »

Mais dans le même temps, le Vénitien répondait vivement à l'ambassadeur sur la question de l'implication du Sénat dans le traité secret : « Les procédures de la Sérénissime République », assurait-il, « sont inaltérables. [...] Il n'est pas praticable de confondre les matières elles-mêmes, en les enlevant d'un conseil pour les porter à un autre, ou des plus nombreux [...] aux moins nombreux [...]. Les lois de la Sérénissime Patrie sont sacrosaintes. »⁴⁰ La monarchie se heurtait ici à la république. La remarque française était significative d'un diplomate bien plus habitué aux conseils très restreints de Versailles qu'aux grandes assemblées républicaines. Il le reconnaissait lui-même, avouant ne pas avoir « certaines notions des procédures de ce gouvernement. »⁴¹

La réplique immédiate de Cappello reflétait la fermeté avec laquelle les Vénitiens défendaient leurs lois et leurs institutions. La conviction de la perfection du gouvernement républicain était encore bien vive au sein du patriciat, surtout lorsqu'il s'agissait de l'affirmer sur le théâtre extérieur. Cette ingérence française au cœur des pratiques politiques venait témoigner des hiérarchies qui organisaient ces relations franco-vénitiennes. Quel que soit le sujet, l'initiative était française, la réponse attendue vénitienne. Cette logique trouvait ses fondements dans le rapport de force entre les deux puissances. Une remarque de ce genre n'était guère envisageable dans le sens inverse. La France se permettait ici ce que la République n'aurait jamais osé dans ce contexte. La relation entre les deux puissances apparaissait déjà, à l'aube de la guerre de Succession d'Espagne, comme inégale. D'Estrées jugeait bon d'ajouter que « le secret est l'âme des traités. Il est autant nécessaire qu'utile. Que plus celui-ci serait impénétrable, plus il serait utile. Il est même l'unique moyen pour manier les affaires d'État »⁴². Cette petite leçon politique montrait bien la suffisance française à l'égard de la République, pourtant elle-même experte en matière de secret et de contrôle d'État. Ses organes restreints, tels que le Conseil des Dix, les inquisiteurs d'État, et dans une certaine mesure le Collège, en témoignaient bien. Il faut ici rappeler que les rapports de Cappello n'étaient pas adressés au Sénat, mais au Collège, composé principalement des Sages Grands, du doge, et de ses conseillers. Cet organe ne dépassait pas quinze ou vingt membres. Ce n'était qu'ensuite, selon ce qu'en jugeait le Collège, que des informations partielles ou complètes étaient communiquées aux sénateurs dans la vue des délibérations.

La suffisance française se retrouvait dans les commentaires que glissait D'Estrées dans sa correspondance entretenue avec le roi. Il commençait sérieusement à s'agacer de l'indécision vénitienne face à ses propositions, qui offraient, selon lui, à la République toute la protection dont elle avait besoin. Il faisait ainsi remarquer : « Qu'elle agisse par complaisance, par tolérance ou par faiblesse, il est en son pouvoir de réparer [cette situation] par l'assistance qu'on leur offre... »⁴³ Le silence vénitien était tellement grand, que le diplomate français ne savait pas à quoi attribuer cette attitude. La « com-

40. *Ibid* : « Le formalità della Repubblica Serenissima sono inalterabili. [...] Che non è praticabile il confonder le materie stesse, togliendole ad un consiglio per portarle ad un altro, o dalli molti [...] alli pochi [...]. Che le leggi della Patria Serenissima sono sacrosante ».

41. *Ibid* : « Certe notizie delle formalità di questo governo. »

42. *Ibid* : « Il secreto è l'anima de trattati. Esser questo altrettanto necessario, che utile. Che questo più impenetrabile fosse, tanto più gioverebbe, anzi esser questo l'unico mezzo per maneggiar negozi di stato ».

43. AMAE, CP, Venise, vol. 132, 12 février 1701.

plaisance » dont parlait D'Estrées renvoyait à une possible entente avec l'empereur, qui expliquerait l'entêtement vénitien à refuser les propositions françaises. Mais l'ambassadeur ne disposait pas d'informations qui allaient dans ce sens, et la suite montrait bien qu'il ne s'agissait pas de cela. La « tolérance » pouvait signifier que Venise restait indifférente aux passages de troupes étrangères sur son territoire, et que cela ne lui causait aucune préoccupation. C'était cependant peu probable : la Sérénissime était fortement attachée à sa souveraineté, qu'elle avait toujours tâché de faire respecter. « La faiblesse » était au contraire un facteur d'explication plus cohérent, car Venise se savait en grande infériorité par rapport aux deux grands ennemis du moment, et craignait donc de s'opposer trop ouvertement à l'un d'entre eux. Il apparaissait surtout que la République inquiète demeurait incertaine. Ses réponses vagues et générales étaient le reflet de ses hésitations et de ses tiraillements internes, qui l'empêchaient encore de prendre toute décision, et par conséquent tout engagement.

D'Estrées le savait bien : « Il est certain que ces Messieurs sont dans un grand embarras et fort partagés »⁴⁴, faisait-il remarquer au roi. L'envoyé diplomatique français semblait bien cerner la réalité vénitienne et ses contacts lui apportaient de précieuses informations. Ils lui faisaient d'ailleurs savoir que le parti « français » à Venise était majoritaire :

Ceux qui voulaient un traité sont les plus forts : on m'a nommé Benedetto Cappello, Zeno, qui a été ambassadeur à Vienne et d'une grande réputation, Jean Delfin, le procureur Barbarigo, Nani, Garzoni, Antonio Belegno, un procureur Pisani, tous gens accrédités ; ceux qui étaient contre sont un autre Pisani aussi bien que Venier qui a été en France avant Erizzo, un Contarini...⁴⁵

Il s'agissait pour la plupart de personnes de premier plan dans la vie publique vénitienne. Benedetto Cappello était ce même Sage Grand qui était chargé de négocier avec D'Estrées. Son penchant pour la France pouvait se révéler crucial, car c'était lui qui relayait ensuite auprès du Collège, avec plus ou moins de force, les arguments développés par le diplomate français. Il devait avoir par conséquent un rôle de premier plan, lorsque les instances dirigeantes débattaient des propositions françaises. D'Estrées cite aussi Pietro Garzoni, l'un des sénateurs les plus influents de la République, qui disposait d'un réseau d'influence et d'information extrêmement important, à Venise, mais aussi dans toute l'Europe⁴⁶. Il était alors historiographe officiel de la Sérénissime⁴⁷. Du côté adverse, semble-t-il minoritaire, Venier était

44. *Ibid.*

45. *Ibid.*

46. Bibliothèque Querini Stampalia Venise (dorénavant BQSV), *Lettere a Pietro Garzoni*, mss. Cl. VII, cod. 14 (vol. 585) – cod. 26 (vol. 597). Cet ensemble de lettres reçues par le sénateur montre toute l'étendue de son réseau de contacts en Europe. Citons notamment Alvise Pisani et Lorenzo Tiepolo, ambassadeurs successifs à Versailles ; le Père et cosmographe Coronelli ; le cardinal Ottoboni ; Carlo Ruzzini, principal négociateur vénitien à Karlowitz, Utrecht, et Passarowitz, avant de devenir doge ; G. Emo, négociateur officieux à Versailles en 1711... *etc.*

47. P. Garzoni, *Istoria della Repubblica di Venezia ove insieme narra la guerra per la Successione delle Spagne al Re Carlo II*, Venise, 1716 ; voir aussi G. Benzoni, *Pensiero storico e storiografia civile*, in *Storia della cultura veneta*, 5 II, Vicence, Neri Pozza, 1986 ; A. Stouraiti, *Memorie di un ritorno. La guerra di Morea (1684-1699) nei manoscritti della Querini Stampalia*, Venezia, Fondazione scientifica Querini Stampalia, 2001 ; A. Stouraiti, « Una storia della guerra : Pietro Garzoni e il suo archivio », in M. Infelise

également l'un des personnages politiques les plus notables de son temps. Âgé de 77 ans en 1701, il allait être l'un des plus ardents défenseurs de la souveraineté sur le golfe⁴⁸.

Malgré ces informations favorables, D'Estrées doutait de plus en plus d'une alliance avec la France et se heurtait encore et toujours à l'indécision vénitienne lors de ses entretiens avec Cappello, qu'il revoyait le 21 février. Face à cette absence de véritable réponse, le cardinal répétait qu'il était bien « honnête, que les deux Couronnes sachent si la République incline, ou n'incline pas à l'union, [afin que] leurs Majestés puissent prendre leurs mesures. »⁴⁹ Le diplomate français était bloqué dans ses négociations, car Venise ne lui apportait aucun élément de réponse sur lequel se baser pour faire progresser les discussions. Il cherchait donc à obtenir quelques informations de la bouche de Cappello et tentait d'interpréter des réponses qu'il jugeait « obscures et oraculaires »⁵⁰. Le Sage Grand lui rétorquait qu'il n'avait pas à interpréter « les vues du Prince »⁵¹, ce qui n'était pas sans susciter les plaintes du Français. D'Estrées déplorait de ne pas savoir interpréter ce que Cappello de son côté ne pouvait pas expliquer. Il ne fallait pourtant pas chercher dans les déclarations vénitiennes plus de significations qu'elles n'en comportaient. Le Sénat était bien trop inquiet et divisé pour s'amuser à jouer aux oracles avec la France. Ses discours polis devaient être vus davantage comme le résultat de grandes hésitations que comme des prédications énigmatiques. Dans ces conditions, les conférences entre les deux négociateurs finissaient par se résumer à de longs monologues du Français qui se démenait comme il le pouvait. Ce mutisme vénitien était peut-être un moyen pour inciter les Français à leur promettre davantage. Il s'agissait plus vraisemblablement de les faire patienter en attendant de se décider. Les Vénitiens jugeaient sans doute qu'ils avaient désormais tous les éléments en leur possession, que les Français ne pouvaient rien leur promettre de plus, et qu'il fallait donc réfléchir patiemment à la question, tout en tenant bien compte des évolutions du contexte international.

VERS LA NEUTRALITÉ

Au début du mois de mars, D'Estrées était avisé par une lettre de Louis XIV de l'urgence de la situation. Le roi de France commençait lui aussi à s'irriter de l'indécision de la République. Il écrivait ainsi : « Mais enfin, il est temps de savoir précisément le parti qu'elle veut prendre, si elle se déclare pour la conservation de l'Italie contre les desseins de l'Empereur [...] Si au contraire la crainte de se déclarer l'oblige à demeurer neutre, il faut aussi que j'en sois informé. »⁵² L'information de la

et A. Stouraiti, (dir.), *Venezia e la guerra di Morea. Guerra, politica e cultura alla fine del '600*, Milan, FrancoAngeli, Storia, 2005.

48. BQSV, mss. Cl. IV, 168 (vol. 424), *Diario del Senato tenuto da Pietro Garzoni 1693 sino al 1732*, 4 avril 1701.

49. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 91, 21 février 1701 : « Onesto, che le due Corone sappiano se la Repubblica inclina, o non inclina all'unione, [...] le loro Maestà possano prender le loro misure ».

50. *Ibid* : « Oscura e da oracolo ».

51. *Ibid* : « Li sensi del mio principe. »

52. AMAE, CP, Venise, vol. 132, 3 mars 1701.

décision, quelle qu'elle soit, devenait presque plus importante que la décision en elle-même. La campagne militaire approchait et le monarque devait la préparer. Les plans de guerre seraient évidemment différents selon le choix adopté par Venise. Le 5 mars, D'Estrées répondait à Louis XIV. Il devenait de plus en plus pessimiste :

La République veut toujours ne sortir point de l'indifférence et de la neutralité à moins que la force ne l'y oblige. [...] Cela partage encore les sentiments du Sénat et tient tout ce corps dans une grande confusion. Les plus habiles et les plus honnêtes sont persuadés que l'intérêt de leurs peuples et d'autres avantages les portent à se joindre aux deux Couronnes et de s'assurer pour toujours de leur protection ; les raisons sont plus fortes de leur côté, mais il est à craindre que le nombre ne soit supérieur de l'autre. Ce Sénat composé de plus de 200 personnes devient comme une espèce d'assemblée populaire dans laquelle les cabales et les prétentions l'emportent souvent sur la raison.⁵³

Alors que le cardinal avait témoigné quelques semaines plus tôt de la supériorité du parti français à l'intérieur des rangs sénatoriaux, la situation semblait s'être inversée. Le parti impérial n'était pas important, mais celui en faveur de la neutralité semblait gagner des voix. Une fois de plus, les propos de l'ambassadeur n'étaient pas exempts de mépris envers les institutions républicaines. Le Sénat était ainsi comparé à une « assemblée populaire ». Ceux qui penchaient en faveur de la France étaient bien évidemment les plus brillants... Cette attitude s'expliquait par le regard que portaient alors les monarchies sur les républiques. Celles-ci n'émanaient pas du droit divin et le nombre de personnes participant aux plus hautes affaires de l'État était si important qu'elles n'étaient pas réservées aux nobles de très haut rang. Les républiques étaient ainsi peu considérées, perçues comme de simples puissances marchandes. Il suffit de penser au jugement que se faisait Louis XIV des Provinces-Unies. Face à la Sérénissime, les jugements étaient d'autant plus durs qu'elle était confrontée à des difficultés croissantes depuis le XVI^e siècle. À son recul sur la scène européenne, s'ajoutaient son déclin économique et commercial, la crise de son patriciat, sa faiblesse militaire sur terre et les difficultés croissantes de sa flotte sur mer. Aux yeux des cours étrangères, sa force diplomatique ne reposait plus que sur un prestige acquis au cours des siècles précédents, lorsque ses réussites imposaient le respect à tous ses voisins européens.

Malgré ce mépris français et ces difficultés vénitiennes, il n'en restait pas moins que la monarchie avait besoin de la République à l'aube de cette guerre de Succession d'Espagne. D'Estrées continuait ainsi à voir Cappello, qui n'en disait pas plus que de coutume. Le diplomate français avait du mal à ne pas se répéter. Il rappelait la nécessité de se prononcer rapidement, le danger impérial, le mécontentement du roi... Face à des négociations qui n'avançaient guère, D'Estrées ne savait plus quoi inventer. Il se lançait finalement dans un long éloge de Louis XIV et de Torcy :

À propos ensuite de Sa Majesté Très Chrétienne, Son Éminence se répandit beaucoup à exalter la Religion, la Piété, la Grande Idée de ce monarque : il dit que son esprit était supérieur à celui de tout autre prince qui ait été sur terre, quelle qu'en soit l'époque [...], qu'il était « le seul maître, l'unique intelligence qui dirigeait tout sans avoir besoin de ministres [...] ; s'étendant beaucoup sur le remarquable talent de Monsieur de Torcy : il le décrivait comme un homme de trente-trois ans, certes jeune par l'âge, mais autrement

53. *Ibid.*, 5 mars 1701.

plus mûr ; il le dit sage, éloquent, porté à l'application, et que parmi les qualités singulières qui l'ornaient, il avait celle de posséder une constante éloquence...⁵⁴

Il s'agissait de montrer qu'en choisissant la France, Venise ferait le bon choix, car le royaume de Louis XIV était gouverné par les hommes les plus brillants qui soient. Mais ces propos étaient aussi ceux d'un diplomate bloqué dans ses négociations. L'éventualité d'une neutralité de la République se faisait de plus en plus précise. D'Estrées continuait donc en jouant sur un registre sensible, celui du territoire vénitien, et s'exclamait :

Quelle sécurité [...] auront les sujets, et les États de la Sérénissime République avec la neutralité ? Il faut comprendre clairement qu'une telle indifférence porte en elle la destruction présente et inévitable des territoires et des peuples de la Terre Ferme. Les Allemands inonderont certainement une partie de l'État vénitien, portant avec eux ces massacres qui ne sont jamais disjoints de la férocité de ces gens barbares.⁵⁵

En mentionnant le territoire de la République, le négociateur espérait influencer Venise, toujours très encline à faire respecter sa souveraineté. Certes, elle était toujours plus vigilante à l'égard de son domaine maritime que de ses possessions italiennes, mais son patriciat, qui s'était depuis longtemps tourné vers la Terre Ferme, n'en considérait pas moins cette dernière avec un immense intérêt⁵⁶. D'Estrées évoquait également ces « peuples » dépendant de la République, alors que celle-ci se prévalait traditionnellement d'une attention soutenue au sort de ses sujets. Le cardinal cherchait donc à multiplier les arguments. Il allait jusqu'à avancer qu'il « se parlait de cette province à la cour de Vienne, comme due à l'Empereur »⁵⁷. Cette information, sans doute peu fondée, devait susciter la crainte chez les Vénitiens. Savamment distillées, les insinuations de ce genre étaient une arme que D'Estrées n'hésitait pas à utiliser, surtout lorsqu'il était à court d'arguments.

54. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 92, 14 mars 1701 : « A proposito poi di Sua Maestà Cristianissima si diffuse Sua Eminenza assai nell'esaltare la Religione, la Pietà, la Grand' Idea di questo monarca : disse essere superiore la sua mente a quella di qual'altro principe sia stato, in qual si sia tempo sopra la terra [...] : star la mente di questo potentissimo monarca la sola direttrice, l'unica intelligenza che tutto dirige senza bisogno di ministri [...] ; dilatandosi molto sopra l'aggregio talento del Signore di Torcy : lo descrisse d'anni trentatre, giovane pero d'età, ma altrettanto [...] maturo, disse d'esser savio, eloquente, portato all'applicazione, e che fra le doti singolari, che l'adornano, ha quello di tener costanta eloquenza... »

55. *Ibid.*, 21 mars 1701 : « Che sicurezza haveranno li sudditi, e li stati dalla Serenissima Repubblica con la neutralità ? Ben comprendersi chiaramente, che questa indifferenza porta un presente inevitabile eccidio al Dominio, e alli popoli della Terra Ferma. Alemani inonderanno certamente una parte del stato veneto con quelle straggi, che non vanno mai disgiunte della ferocia di quelle barbare genti. »

56. I. Mattozzi, *Intraprese produttive in Terraferma*, in *Storia di Venezia*, t. VII, *La Venezia barocca*, dir. par G. Cozzi et G. Benzoni, à Rome, 1995 ; D. Beltrami, *Forze di lavoro e proprietà fondiaria nelle campagne venete dei secoli 17 e 18 : la penetrazione economica dei Veneziani in terraferma*, Venise-Rome, 1961 ; S. J. Woolf, *Venice and the Terraferma. Problems of the change from commercial to landed activities*, Extrait du *Bollettino dell'Istituto di storia della società e dello stato veneziano*, IV, 1962, Fondazione Giorgio Cini, Venise ; R. Sabbadini, *L'acquisto della tradizione, tradizione aristocratica e nuova nobiltà a Venezia (sec. XVII-XVIII)*, Udine, 1995.

57. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 92, 21 mars 1701 : « Parlarsi di questa provincia alla corte di Vienna, come dovuta all'Imperatore. »

Les circonstances qui entouraient les négociations étaient en train de changer. Les troupes royales s'approchaient de Venise. D'Estrées comptait beaucoup sur ce nouveau contexte, qui mêlait désormais la guerre aux pourparlers diplomatiques, pour mieux inciter la République à se tourner du côté français. Le commandant des armées royales en Italie, Tessé, était ainsi venu à Venise au début du mois de mars pour faire pression sur la Sérénissime. Il y avait rencontré secrètement le procureur Foscarini pour lui demander de bien vouloir laisser les troupes françaises traverser le territoire vénitien, afin d'aller bloquer le passage des Impériaux à travers les Alpes⁵⁸. On s'orientait insensiblement vers une neutralité passive de la République. Le cardinal expliquait ainsi au roi, dans une lettre du 19 mars, que les Vénitiens se laisseraient sans doute contraindre à une neutralité favorable si les Français arrivaient en premier sur le territoire de la République. Les objectifs visés par le négociateur devenaient ainsi sans cesse plus réduits. Il ne croyait plus vraiment en une alliance avec Venise et cherchait plutôt à obtenir une neutralité complaisante. Il affirmait qu'il n'avait « jamais cru qu'ils [les Vénitiens] eussent assez de courage pour se lier aux deux Couronnes par un bon et solide traité »⁵⁹. Louis XIV lui-même, dans une lettre à la République, n'exigeait plus une alliance militaire avec la France. Il semblait presque s'être résigné à la neutralité de la République, qui n'avait toujours pas choisi ses alliés, alors que les troupes étrangères arrivaient sur son territoire. D'Estrées présentait ainsi les nouvelles dispositions de son maître :

Supposé que, contre leurs propres intérêts et la sérénité du pays, Vos Excellences maintiennent leur neutralité, sachant que les troupes allemandes sont en marche et qu'elles sont déjà nombreuses dans le Tyrol, il paraît absolument nécessaire à Sa Majesté, que ses troupes et celles du roi d'Espagne s'avancent à travers les États de la République pour fermer le passage à celles de l'Empereur. [...] Le roi ne doute pas que la neutralité envers ses troupes soit ponctuellement observée par Vos Excellences.⁶⁰

Alors que Louis XIV espérait quelques mois plus tôt obtenir une alliance avec la République, ou tout du moins une neutralité active qui la conduirait à bloquer les Impériaux à ses frontières, il en était désormais réduit à demander une neutralité passive à l'égard de ses troupes. Venise ne s'était pas prononcée sur sa neutralité, et encore moins sur les conditions de celle-ci. Mais les signes de faiblesse dont elle témoignait assuraient à tous qu'elle ne s'opposerait pas au passage des nombreuses troupes impériales. Le roi devait donc faire entrer de lui-même ses armées sur son territoire afin d'interdire la route de Milan aux ennemis.

Le 26 mars, D'Estrées avait rencontré Cappello pour lui lire et expliquer la lettre du souverain. Le Vénitien était cloué au lit par la goutte et le cardinal avait fait l'effort de venir à lui. Il voyait dans ce geste une preuve d'estime qui pouvait avoir son importance, dans un temps où la République devait prendre des décisions cruciales.

58. G. C. Zimolo, *Tre campagne di guerra (1701-1703) e la Repubblica di Venezia*, Venise, 1928.

59. AMAE, CP, Venise, vol. 132, 19 mars 1701.

60. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 92, 26 mars 1701 : « Che supposto contro i propri interessi, e della quiete della provincia, mantenghino vv EE la neutralità, sapendo, che sono in marcia, le truppe alemane, e già molte nel Tirolo, pare assolutamente necessario a Sua Maestà, che le sue Truppe, e quelle del re di Spagna s'avanzino nello stato della Repubblica per chiuder li passi a quelle dell'Imperatore [...] Non dubbitar il re, che sarà almeno da vv EE puntualmente osservate la neutralità verso le sue truppe. »

« Je pourrais sur le prétexte de son indisposition aller lui faire une visite d'amitié et m'acquitter [...] des ordres que Son Excellence m'a donnés m'imaginant que cette démonstration marquant plus d'estime pour la République mettrait plus à couvert l'intérêt de cette gloire dont elle est si occupée. »⁶¹ Les « maladies diplomatiques et maladies de diplomates »⁶² étaient courantes dans le monde des négociations. Parfois feintes, souvent instrumentalisées, elles faisaient aussi partie de la mécanique diplomatique. À quelques jours de la décision vénitienne, le diplomate français ne laissait donc rien au hasard. Ses propos étaient cependant pour le moins surprenants, si l'on en croit ce que rapporte Cappello :

J'ai, dit-il, perdu à Venise deux mois sans pouvoir exiger de la grandeur de l'Excellent Sénat une réponse positive, et concluante ; et si je dois dire la vérité, il n'a été usé à mon égard d'aucune convenance publique ou privée : j'ai assumé plus qu'il ne faut l'identité d'abbé de Rivalta, il est juste que je recouvre désormais celle, véritable et légitime, d'évêque d'Albano. Il me paraissait qu'une personne de ma condition ne dût être, comme cela, si peu considérée. Je n'ai pas voulu parler de mes convenances personnelles et j'ai préféré le bien public à mes affaires privées. J'ai voulu tout négliger, mais je ne peux pas nier à Votre Excellence que je me sens très touché et blessé. Si ensuite, en ce qui concerne les particuliers, tous m'ont fait présenter de généreux compliments, jamais aucun n'est venu me voir. Je connais bien les lois et les règles, mais je sais aussi que, dans tout gouvernement célèbre et sage, comme est le présent, il y a des exceptions, et je n'étais pas ici pour empoisonner les citoyens de cette Très Excellente République. Après ce discours qu'il me fit, alors que le trouble qui l'agitait se lisait sur son front, il voulut revenir au sujet, en disant que les Français seraient certainement 43 000 sur ce territoire.⁶³

Il était *a priori* bien difficile de savoir où le diplomate français voulait en venir. Sa colère semblait d'abord motivée par un constat d'échec. Ses premiers mots allaient dans ce sens, déplorant les deux mois perdus en vaines négociations. La suite était plus surprenante. Le cardinal reprochait en effet à la République de ne pas lui avoir accordé le traitement mérité, ni dans la sphère publique, ni dans la sphère privée. Ces plaintes étaient pour le moins extravagantes : D'Estrées lui-même avait choisi de paraître *incognito* et cela valait aussi pour les cérémonies. Comme simple abbé de Rivalta, il lui était interdit de prétendre à des honneurs cardinalesques. Une telle réaction était d'autant plus étrange que jusqu'alors D'Estrées ne s'était jamais plaint,

61. AMAE, CP, Venise, vol. 132, 26 mars 1701.

62. L. Bély, *Espions et ambassadeurs...*, op. cit., p. 386.

63. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 92, 26 mars 1701 : « Due mesi di tempo, disse, ho perduto a Venezia, senza poter esigere della grandezza dell'Eccellentissimo Senato una risposta positiva, e concludente ; e se devo dire il vero, non è stata meco usata alcuna convenienza, né pubblica, né privata : ho rappresentato, quanto basta la figura d'abbate di Rivalta, è ben di dovere, che io vadi ad'assumer la mia vera, e legitima di Vescovo d'Altano. Mi pareva, che una persona della mia conditione non dovesse esser così poco considerata. Non ho voluto parlare delle mie convenienze, per preferir il ben pubblico a miei privati riguardi. Tutto ho voluto negliger, ma non posso negare a Vostra Eccellenza di non considerarmi assai tocco, e ferito. Se poi riguardo alli particolari, tutti m'hanno fatto esponere generosi complimenti, ma mai alcuno è stato a vedermi : io so bene le leggi, e le formalità, ma so altrettanto, che in ogni governo famoso, e savio, com'è il presente, vi sono le sue eccezioni, nè io ero qui per avvelenare li cittadini di questa Eccellentissima Repubblica. Da questo discorso, che mi fece, leggendovisi nella fronte la turbazione d'animo, che l'agitava ; volle rimettersi nella materia, dicendo, che 43 mila saranno certamente li Francesi in questa provincia. »

ni auprès de Cappello, ni dans sa correspondance avec Versailles, de l'attitude des Vénitiens. L'ambassadeur reprochait aussi à ces derniers l'isolement qui le frappait, protestant par la même occasion contre la rigidité des lois vénitiennes. Celles-ci interdisaient en effet aux nobles vénitiens exerçant des fonctions politiques de s'entretenir avec un ambassadeur étranger, sauf accord particulier. Elles avaient beau être très régulièrement bafouées, D'Estrées déplorait d'avoir été délaissé et abandonné dans le couvent des Frari, où il résidait. Une mission extraordinaire comme la sienne ne pouvait aboutir qu'avec l'appui des élites politiques. Or, D'Estrées n'avait pas réussi à rencontrer en privé les nobles vénitiens qu'il voulait convaincre. Son champ d'action s'était réduit à ses rencontres avec Cappello qui n'avaient pas produit l'effet voulu.

À en croire le récit du Sage Grand, les paroles employées par D'Estrées avaient été plutôt vives, notamment lorsqu'il précisait ironiquement qu'il n'était pas venu à Venise pour empoisonner ses hommes politiques, ou lorsqu'il évoquait le déferlement de milliers de soldats français. Cette brusquerie soudaine pouvait s'expliquer par un sentiment d'échec. Tout portait à croire, en effet, que Venise allait rester neutre : D'Estrées avait donc échoué dans sa mission. Il n'en restait pas moins que le Sénat n'avait pas encore adopté de position officielle. Rien n'était décidé au moment où D'Estrées se lançait dans ses fulminations et celles-ci, mêlant dépit et menace, pouvaient être stratégiques et calculées. N'ayant rien à perdre, le cardinal bousculait la République par une attitude plus tranchée, presque en rupture. L'obscur abbé de Rivalta se dépouillait de ses vêtements anonymes ; il laissait place à D'Estrées, cardinal et ambassadeur de Louis XIV. Loin d'être incontrôlées, fruit d'une quelconque colère, ses paroles avaient été mûrement réfléchies et D'Estrées lui-même se félicitait d'être allé voir Cappello chez lui pour qu'il reçoive « avec moins de peine la déclaration »⁶⁴ qu'il avait préméditée. Ce dernier coup d'éclat ne devait cependant rien changer au scénario de la guerre.

DECLARATION DE LA NEUTRALITÉ ET RÉACTION DU CARDINAL D'ESTRÉES

Le 3 avril 1701, au cours d'une nouvelle rencontre, Cappello informait enfin le cardinal D'Estrées du choix que Venise avait fait de la neutralité. Après avoir longuement loué et remercié le roi pour ses propositions, le Vénitien annonçait officiellement la décision de la République et réclamait la compréhension de la France⁶⁵. La décision était ainsi rendue officielle et elle était annoncée dans le même temps aux cours de Vienne et de Madrid. L'ensemble était accompagné d'innombrables justifications destinées à enrober une solution qui ne pouvait qu'indisposer Louis XIV. La République avait été marquée par les pressions et les menaces de la France. Elle cherchait donc à tempérer l'éventuelle colère royale, en y mettant la manière. La décision avait été prise le 30 mars au Sénat par une majorité indiscutable. Sur 212 sénateurs qui avaient pris part au vote, 138 avaient opté pour la neutralité.

Face à la nouvelle, D'Estrées oscillait entre l'amertume et l'abattement. Cappello rapportait ainsi que le Français l'avait écouté avec la plus grande attention, avant de lui répondre « avec un air pas vraiment serein » et « d'une manière différente de

64. AMAE, CP Venise, vol. 132, 26 mars 1701.

65. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 92, 7 avril 1701.

l'ordinaire ». Le cardinal avait perdu de sa superbe. Il se déclarait gêné des trop grands honneurs faits « à un simple abbé de Rivalta » et semblait estimer « qu'à un particulier ne conviennent pas tant de grâces »⁶⁶. Après avoir tenté, dans un dernier coup d'éclat, de paraître en cardinal et d'imposer ses vues aux Vénitiens, D'Estrées faisait machine arrière pour préserver son nom et son caractère de l'échec. L'ambassadeur, le souverain lui-même cherchaient désormais à préserver les apparences et à faire bonne figure. Dans une lettre au doge, Louis XIV allait jusqu'à se réjouir de la décision vénitienne. Cappello en faisait part à D'Estrées :

Je ne refusais pas [...] de lui dire, que le Très Chrétien s'était montré entièrement satisfait des justes motifs qui persuadaient l'Excellent Sénat de la neutralité et que ses ministres s'exprimaient de la même manière. Que j'avais ensuite l'honneur d'assurer à Son Eminence, que Sa Majesté avec l'Excellent Monsieur Ambassadeur Pisani s'était déclaré rester très contente de la conduite de Monsieur le Cardinal, et que le monarque lui-même s'était exprimé avec une grande bénignité sur Son Éminence, en montrant toute cette estime, qui convient si bien à son célèbre mérite. Ici je ne peux pas dire à l'Excellent Sénat, à quel point Monsieur le Cardinal s'en satisfît ; il prit immédiatement un air de grande sérénité. On lisait sur son front la joie indicible de son esprit. Il se montrait impatient qu'il lui en soit confirmé la nouvelle. [...] Finalement, il conclut que pour le seul plaisir du roi, il sacrifierait mille vies, s'il en avait autant... Ce grand monarque règne vraiment dans l'esprit des sujets avec une telle souveraineté d'estime et d'affection, qu'il lui suffit de les approuver pour les récompenser, et ceux-ci se contentent d'être félicités pour s'estimer heureux. Quelle précieuse monnaie en main des princes que l'éloge, quand il se donne non pas indistinctement, mais en fonction du mérite.⁶⁷

« En représentant un pays étranger, le diplomate en proposait une image, et, en affirmant sa différence, il mettait en lumière les représentations mentales des peuples chez lesquels il avait à vivre. »⁶⁸ Il a déjà été vu comment le cardinal D'Estrées développait dans sa correspondance diplomatique son point de vue sur la République. Ici, c'était Cappello, qui mettait à profit ses conversations avec le cardinal, pour en tirer des conjectures sur la France et sur son fonctionnement. L'attitude du Français suscitait d'autant plus la curiosité du Vénitien qu'elle contrastait fortement avec le flottement qui avait accompagné l'annonce de la neutralité vénitienne. Le cardinal manifestait finalement de la joie, puisque son action avait été approuvée par le

66. *Ibid* : « Ad un semplice abbate di Rivalta [...] Che ad'un particolare [...] non convengono tante grazie. »

67. ASV, Collegio, Esposizioni Principi, registro 92, 27 avril 1701 : « Non ricusai di dirle, che il Cristianissimo s'era mostrato intieramente pago dalli giusti motivi, che persuadevano l'Eccellentissimo Senato alla neutralità, e che così s'esprimevano anche quei ministri. Che havevo poi ovatione di assicurare Sua Eminenza, che Sua Maestà con l'Eccellentissimo Signore Ambasciatore Pisani s'era dichiarata di restar molto contento della direttione del Signore Cardinale, e che il monarca stesso s'era espresso con gran benignità su Sua Eminenza, mostrandone tutta quella stima, che ben si conviene al suo insigne merito. Qui non posso dire all'Eccellentissimo Senato, quanto il Signore Cardinale se ne compiacque ; si pose subito in un aria di tutta serenità. Si leggeva nella sua fronte l'indicibile gioia del suo animo. Si mostrava impatiente, che gli ne confermassi la notizia. Onde concluse che per il solo compiacimento del re sacrificherebbe mille vite, se tante ne avesseve... Regna veramente quel gran monarca nell'animo de sudditi con tal sovranità d'estimazione, e d'affetto, che basta a lui approvarli per renderli premiati, e questi si contentano dell'esser lodati, per riputarsi felici. Tanto preciosa moneta in mano de principi è la lode, quando si da non indistintamente, ma per sola merce del merito ».

68. L. Bély, *Espions et ambassadeurs...*, *op. cit.*, p. 372.

monarque. Cappello en profitait pour souligner à quel point les serviteurs du roi lui étaient dévoués et demeuraient dans sa dépendance. Cette personnalisation du pouvoir ne manquait pas d'étonner le membre d'une République où celui-ci était assumé collectivement.

La relation entre D'Estrées et Cappello avait bien montré les jeux de regards croisés entre les deux puissances européennes. C'étaient principalement l'attitude, les mots et les commentaires du premier à l'égard du second qui avaient été marquants. Le rapport de force se mesurait également à travers la relation inégale entretenue entre les diplomates. Celle-ci avait bien montré le sens de ces relations franco-vénitiennes. La France de Louis XIV prenait l'initiative, Venise était obligée de se prononcer malgré son indétermination. Les propositions du diplomate français n'étaient finalement pas devenues objets de négociation de la part de la République. Le gouvernement vénitien avait laissé Cappello écouter les monologues du cardinal D'Estrées et lui avait seulement ordonné d'y répondre par des « politesses », qui avaient irrité l'ambassadeur français. Ces remises, ces hésitations avaient d'emblée trahi une inclination à la neutralité. Elles reflétaient aussi les nombreuses divisions qui partageaient les instances dirigeantes de la République. Le cardinal D'Estrées était bien informé de ces clivages. Il bénéficiait des réseaux d'information tissés par ses prédécesseurs ; il savait pouvoir compter sur un parti favorable à la France. Pour convaincre, il avait multiplié les arguments, stigmatisant les Impériaux, intimidant la République, convoquant la figure d'un roi généreux et protecteur. Enfin, il avait su faire preuve d'ingéniosité et d'initiative dans la négociation. Tantôt menaçant, tantôt conciliant, il avait cherché à s'adapter : il avait proposé de négocier *incognito* ; il avait lancé l'idée d'un traité secret ; il s'était même écarté de ses instructions, lorsqu'il le jugeait nécessaire. Face à la politique de timidité qui se dessinait dans les rangs du Collège et du Sénat, D'Estrées avait mobilisé tous les moyens, tous les subterfuges, toutes les techniques à la disposition du négociateur pour renverser la tendance. Au bout du compte, cependant, le cardinal avait échoué dans sa mission. Le parti de la neutralité l'avait emporté. Le choix de « l'indifférence », comme il était communément nommé, avait finalement prévalu. Venise choisissait de se tenir en retrait de la lutte. À l'aube de la guerre de Succession d'Espagne, une telle décision avait été guidée plus particulièrement par quelques facteurs essentiels : la faiblesse militaire sur la terre ferme, le danger turc, la crainte d'une rupture avec l'empereur, un déficit financier considérable et enfin une grande méfiance à l'égard de Louis XIV. Cette position pouvait se comprendre. Elle n'en compliquait pas moins les relations avec la France. Les troupes françaises pénétraient en Italie ; la lutte contre les Impériaux commençait ; les agacements et les frictions avec les Vénitiens se multipliaient. Venu sur les bords de la lagune pour y rallier la République à la cause de la France, le cardinal D'Estrées était maintenant obligé d'y rester pour régler tous les différends engendrés par le refus de Venise.

Benoît MARÉCHAUX